



Rapport sur le préavis municipal No 03-2024

Objet : Autorisation de travaux – Réfection du chemin d'accès et approvisionnement en eau de l'alpage du Mont-Bally, demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

M. Lionel Weber, Président

M. Julien Michel

Mme Stéphanie Le Coultre

M. Marcel Grojean

M. Olivier Schär

S'est réunie à 3 reprises soit :

Le 9 avril 2024 pour l'étude du préavis en détail et l'élaboration des divers remarques et questions. Rencontre réalisée dans la salle des commissions de la maison de commune.

Le 30 avril 2024 en présence de Monsieur Philippe Rezzonico, syndic, Monsieur Laurent Guignard, Municipal pour une discussion détaillée sur ce projet ayant permis d'obtenir les réponses à nos questions. Nous tenons ici à les remercier pour leur disponibilité et leur collaboration. Rencontre réalisée dans la salle des commissions de la maison de commune.

Le 7 mai 2024 en présence de Mrs P. Rezzonico, Syndic, L. Guignard, Municipal ; Mme S. Croisier, ammodiatrice de l'alpage du Mt Bally ; Mrs L. Weber, M. Grosjean, O. Schär de la commission ad-hoc de ce préavis ; Mrs. J.-M. Pasche et D. Egli de la commission des finances ; M. K. Fiaux du bureau d'études d'agronomie & génie rural Montanum sàrl. Rencontre réalisée au chalet du Mt Bally.

Rapport approuvé le 11 mai 2024 par la commission.



Divers documents ont été demandés et reçus de la part de la municipalité :

- Plan de gestion intégré 2010
- Plan de la citerne de 130 m³
- Soumissions rentrées
- PV de l'expertise fédérale du 29 juillet 2016
- Projet définitif 2018 du bureau Montanum

Construction d'une nouvelle citerne & aménagement des places bassins :

La commission a souhaité comprendre les motivations sous-jacentes à cette construction, en évaluant si un volume de 130 m³ garantissait une durabilité sur le moyen et long terme, tout en prenant en considération les impacts potentiels du réchauffement climatique.

La construction d'une citerne plus grande n'aurait pas permis de toucher des subventions de la part de l'Etat. La vision sur la durabilité de ce projet est plutôt de court à moyen terme.

Selon le bureau Montanum, le dimensionnement des nouvelles citernes devrait être suffisant pour assurer la majorité des besoins en eaux du bétail pendant la période de juin-juillet. Pour les autres mois d'été, le bétail sur l'alpage se heurterait de toute façon à une absence de végétation consommable. Cette absence ne pourrait pas être compensée par des citernes stockant un plus grand volume d'eau. Les documents fournis par la Municipalité n'offre aucune simulation à 10 ans qui tiennent compte des effets du réchauffement climatique.

Réfections des accès :

La commission a soulevé des interrogations concernant la largeur du chemin par rapport au projet de 2018, notant une réduction de 3,50 m à 3,20 m. Elle s'est également penchée sur le type de véhicule utilisé pour le transport de l'eau par rapport à la charge prévue sur cette route. De plus, la commission a examiné le calendrier des travaux avec les exigences de l'exploitation du terrain et les variations saisonnières.

D'après la Municipalité, la largeur et le type de route seront adéquats pour permettre le passage des véhicules agricoles et forestiers. Les travaux pourraient débuter à l'automne 2024. La réduction de la largeur de 3,5 m à 3,20 m correspond au nouveau gabarit de route standardisé. Le coût de la réfection de cet accès est très abordable, à 87 CHF par mètre, et cela inclut le rabotage de la semelle, la dépose de la grave (15 cm) sur toute la longueur du chemin, le broyage et le compactage, ainsi que la pose des renvois d'eau et la finition.

Selon le bureau Montanum, le nombre de renvois d'eau prévus intègre les effets du réchauffement climatique. En effet, l'augmentation attendue de l'intensité des pluies printanières, en suite du réchauffement, devrait être absorbé par le nombre de renvois prévus. De plus, et toujours selon Montanum, le type de revêtement prévu (grave sans stabilisation) est la meilleure solution technique pour faciliter l'entretien et d'éventuelles réparations du revêtement supérieur.



Coût du projet :

Des frais de pré-étude payés en 2018 ont déjà été engagés pour ce projet. Ceux-ci sont intégrés au budget 24 afin de pouvoir bénéficier de la subvention fédérale. L'amortissement de la réfection de la route doit être conforme aux normes MCH2 avec une durée de 40 ans. Toutefois, le coût annuel de l'entretien n'est pas inclus dans le budget prévu.

Il est important de noter que le coût du socle de pompe solaire est une erreur dans le budget. La Municipalité devra donc veiller à ce que cela ne soit pas facturé.

Autres travaux pour l'alpage de Mt Bally :

Concernant l'infrastructure de cet alpage, d'autres besoins existent qui sont prévus d'être intégrés à une deuxième étape de travaux. Ces besoins concernent essentiellement la mise à niveau des infrastructures sanitaires à disposition de l'ammodiatrice. La Municipalité n'a pas fourni de calendrier exact concernant cette deuxième phase de travaux.

Observation :

Ce projet concerne un patrimoine de la commune de Gimel. La commission soutient la volonté de la Municipalité d'entretenir ce patrimoine et d'offrir les conditions adéquates au maintien d'une activité économique pastorale.

Le réchauffement climatique, il est aussi utilisé le terme de dérèglement climatique, va impacter toujours plus la vie dans la commune, dont ses activités agricoles. La commission désire attirer l'attention de la Municipalité sur le besoin de mieux intégrer ce point aux planifications futures. Suffisamment de simulations climatiques et météorologiques existent à présent pour développer des infrastructures adaptées.

La commission a particulièrement apprécié la motivation de l'ammodiatrice. Elle représente la troisième génération familiale à exploiter cet alpage. Son engagement permet de maintenir un alpage de grande valeur et une économie de proximité. En effet, le lait produit sur cet alpage est fromagé à Gimel, permettant ainsi une valorisation économique optimale.



En conclusion de ce qui précède, la commission unanime vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- a. D'autoriser la Municipalité à soumettre ces travaux à l'enquête publique.
- b. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du chemin d'accès au Mont Bally et l'approvisionnement en eau selon le devis estimatif du bureau Montanum Sàrl.
- c. D'allouer un crédit maximum de CHF 265'000.00 TTC, subventions fédérales et cantonales non déduites, pour exécuter les travaux.
- d. De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
- e. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

M. Lionel Weber, Président

M. Julien Michel

Mme Stéphanie Le Coultre

M. Marcel Grosjean

M. Olivier Schär